



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099479		1ere Gachée : 11:30 (1)		Date : 14/08/2026 012608129513		Zone : ZONE 03	
Quantité : 6.50 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : CREVECOEUR LE GRAND		Véhicule : FV841QR	
Client : BEEUWSAEI BEEUWSAERT CO		88 RUE VICTOR HUGO		Chauffeur : CYRIL		Transport : MERCIER	
NIJVERHEIDSLAAN 3		60360 CREVECOEUR LE GRAND		CONSEILS DE SECURITE:			
8880 LEDEGEM BE							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
11:00		00:00		Quantite Origine : 24.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 6.50			
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)	
817		BPS NF EN 206 A2/CN		XC1, XC2(F)		0.40 %	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 254		Résistance caractéristique(4) C 20/25	
Appellation commerciale : C20/25 XC1, 2(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 29°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		MasterPolyheed 911 0.5 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non